

# 10<sup>ème</sup> Coupe du Conseil Général du Morbihan de cyclo-cross 2014-2015 « Souvenir Henri HUBERT »



Les vainqueurs de l'édition 2013-2014 à l'issue de la finale disputée à Brec'h le 18 janvier 2014



**Cadets**

1- J. Leclercq 2- G. Le Du 3- G. Perret



**Juniors**

1- B. Pasco 2- F. Guillo 3- A. Le Du



**Espoirs**

1- I. Gicquiau 2- Q. Lévêque



**Dames**

1- M. Glon 2- E. Gaultier



**Séniors**

1- Y. Corbihan 2- I. Le Dors 3- M. Bleuzen

Le Comité du Morbihan de cyclisme, en partenariat avec le Conseil Général du Morbihan, organise pour la saison 2014-2015 la 10ème édition de la Coupe du Conseil Général du Morbihan de Cyclo-Cross « Souvenir Henri HUBERT ».

Cette Coupe du Conseil Général du Morbihan a pour but d'assurer la promotion et le développement du Cyclo-cross dans le département.

### **PALMARES 2013-2014**

Dames : Manuella GLON	Oust Lanvaux VTT
Cadets: Julien LECLERCQ	EC Quéven
Juniors: Bastian PASCO	Oust Lanvaux VTT
Espoirs: Ivan GICQUIAU	EC Quéven
Séniors: Yoann CORBIHAN	Hennebont cyclisme
Clubs : EC QUEVENNOISE	

### **ARTICLE 1 : PARTICIPATION**

La Coupe du Conseil Général du Morbihan de cyclo-cross est ouverte aux licenciés Dames cadettes et juniors-séniors, Hommes Cadets, Juniors, Espoirs-Séniors. Seuls les licenciés et les clubs Morbihannais peuvent prétendre à figurer dans les classements généraux.

### **ARTICLE 2 : CALENDRIER DES EPREUVES**

Les cinq manches de la saison de cyclo-cross 2014-2015 sélectionnées sont les suivantes :

1. SAINT-YVES LIGNOL – UC INGUINIEL – 25/10/2014
2. CRANNE en BAUD – AC PAYS DE BAUD – 09/11/2014
3. PLOUAY – UC PAYS DE PLOUAY – 21/12/2014
4. PLUMELEC – SC MALESTROIT – 27/12/2014
5. TAUPONT – TAUPONT CYCLISME – 25/01/2015

### **ARTICLE 3 : CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL ET PAR CLUB**

#### **Classement général individuel :**

Il sera attribué des points pour les quinze premiers selon le barème suivant : 15 points au premier – 1 point au quinzième.

Il s'effectuera par l'addition des points obtenus dans chaque manche. En cas d'égalité, la dernière manche sera prépondérante. Si les coureurs concernés sont absents, l'épreuve précédente sera prise en compte, et en dernier ressort la troisième épreuve.

Si un coureur d'un autre département termine dans les quinze premiers d'une manche, il prend les points correspondant à sa place, ces points n'étant pas redistribués à un coureur du CD56.

#### **Classement général des clubs :**

Il sera attribué des points de 1 à 10 pour le club des coureurs classés dans chaque manche et pour chaque catégorie, soit 10 points pour le club du coureur classé premier, jusqu'à 1 point pour le club du coureur classé dixième.

Le classement général se fera par l'addition des points de l'ensemble des catégories.

### **ARTICLE 4 : OBLIGATION**

La présence à au-moins trois des cinq manches dont la finale, est indispensable pour figurer dans les classements généraux, exception faite des coureurs sélectionnés en équipe de Bretagne ou équipe de France qui conservent l'intégralité des points acquis avant la finale.

## **ARTICLE 5 : DOTATION**

Dotation du Classement Général pour chaque catégorie (dix prix au total) :

Séniors/Espoirs :	Grille 305/10	soit	62 euros au 1 <sup>er</sup>
Dames Juniors/Séniors :	Grille 305/10	soit	62 euros à la 1 <sup>ère</sup>
Juniors :	Grille 228/10	soit	46 euros au 1 <sup>er</sup>
Cadets :	Grille 152/10	soit	30 euros au 1 <sup>er</sup>
Cadettes :	Grille 152/10	soit	30 euros à la 1 <sup>ère</sup>

Aux 3 premiers clubs : une récompense offerte par le Comité départemental de cyclisme.

## **ARTICLE 6 : RECOMPENSES**

A l'issue de chaque manche, l'organisateur récompensera à l'identique les trois premiers lauréats des courses hommes et dames lors de la cérémonie protocolaire.

A l'issue de la finale, il sera remis un maillot de vainqueur aux couleurs du Conseil Général du Morbihan aux Morbihannais(es) : Cadettes – Dames J/S – Cadets – Juniors – Espoirs/Séniors.

La remise des coupes et médailles se fera au même moment, à l'issue de la cérémonie protocolaire de la dernière épreuve, pour l'ensemble des catégories et pour les 3 premiers clubs.

## **ARTICLE 7 : GRILLE DE DEPART**

L'ordre de départ de chaque manche sera déterminé par le Comité du Morbihan de cyclisme à partir du Classement Général de la Coupe avant l'épreuve concernée, et du niveau sportif des engagés extérieurs au département. Priorité sera cependant donnée aux coureurs Morbihannais qui participent régulièrement aux épreuves sélectionnées si leur position au classement général le justifie.

L'organisateur et le président du jury des arbitres auront connaissance de la grille de départ. Ce dernier sera chargé de la faire respecter.

## **ARTICLE 8 : ENGAGEMENTS**

Les engagements devront se faire sur le site internet de la F.F.C. : [www.ffc.fr](http://www.ffc.fr).

## **ARTICLE 9 : CLASSEMENTS**

Tous les résultats devront être communiqués par le club organisateur au Président de la commission départementale de cyclo-cross, Eric Le Samedy, au président du CD56, Jérôme Lappartient et au CTD, Olivier Bouniou, au plus tard le lendemain de l'épreuve :

*[eric.lesamedy@gmail.com](mailto:eric.lesamedy@gmail.com)*

*[jerome.lappartient@wanadoo.fr](mailto:jerome.lappartient@wanadoo.fr)*

*[ffc.ctd56@orange.fr](mailto:ffc.ctd56@orange.fr)*

Le Comité du Morbihan de cyclisme assurera la mise à jour des classements généraux et leur diffusion aux clubs Morbihannais avant chaque nouvelle manche.

## **ARTICLE 10 : ARBITRAGE**

Un collègue d'arbitres sera désigné, sur chaque manche, par la Commission départementale du Corps arbitral du Morbihan, sous la responsabilité d'Eric Puren ([eric-puren@wanadoo.fr](mailto:eric-puren@wanadoo.fr)). Il sera composé d'un président, de deux arbitres titulaires et d'un juge à l'arrivée.

Leurs vacances seront prises en charge directement par le Comité du Morbihan de cyclisme.

## **Pour tous renseignements complémentaires :**

Eric LE SAMEDY, président de la Commission départementale de Cyclo-cross

E-mail : [eric.lesamedy@gmail.com](mailto:eric.lesamedy@gmail.com) Tél. : 06 19 56 67 68

Olivier BOUNIOU, CTD. E-mail : [ffc.ctd56@orange.fr](mailto:ffc.ctd56@orange.fr) Tél. : 06 82 57 74 49